

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019



Date de convocation : le 12 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 novembre, le Bureau syndical du syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais, s'est réuni dans la salle du conseil de la Marie d'Argences, sous la présidence de Monsieur Daniel FRANCOISE.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 26

Étaient présents :

M. Marcel AUDE, M. Didier BERTHELOT, M. Claude BOSSARD, M. Martial BORDAIS, M. Michel BOSSUYT, M. Amand CHOQUET, M. Joël COTREL, M. Jean-Paul FANET, M. Claude FOUCHER, M. Daniel FRANÇOISE, M. Guy GONDOUIN, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Bruno HITIER, M. Nicolas JOYAU, M. Alain LAJOYE, M. Jean-Claude LECLÈRE, Mme Janine LETOURNEUR, M. François LIBEAU, M. Philippe MARIE, Mme Véronique MASSON, M. Laurent MATA, Mme Lydie PRIEUR, M. Serge RICCI, M. Alain THEVENIAUD, M. Daniel THOMASSE, M. Jacky ZANOVELLO

Excusés :

M. Alain ARTISON, Mme Brigitte BARILLON, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU, M. Sèngded CHANTHAPANYA, M. Christian CHARDON, M. Alain COLOMBE, M. Michel COLOMBEL, M. Xavier DOSSEUR, M. Gilles DUMENIL, M. Dominique DUVAL, Mme Sandrine FOSSE, M. Jean-Michel GODET, M. Jean-Louis GREFFIN, M. Bernard JOURDAIN, M. Francis NICAISE, M. François-Xavier PALAO, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Daniel RODON, M. Alain TRANCHIDO

Le Bureau syndical désigne M.ZANOVELLO Jacky comme secrétaire de séance.

– **Communication du Président**

– **Quorum**

Le quorum est atteint avec 26 participants

– **Approbation du compte rendu sommaire du bureau syndical du 17 septembre 2019**

Le compte rendu est approuvé

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – BRETTEVILLE SUR ODON – AVENIR VALLON – RESTRUCTURATION DES CONDUITES DE DISTRIBUTION – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le bureau syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le programme de restructuration du réseau et des branchements d'eau potable sur 400 mètres pour un montant global de 210 000 € HT,

Il décide de confier à la Communauté urbaine Caen la mer la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des réseaux d'assainissement et du réseau d'eau potable pour l'opération "Avenir Vallon" à Bretteville sur Odon, pour un montant total de 741 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour le syndicat Eau du bassin caennais à hauteur de 210 000 € HT : pour la restructuration du réseau de distribution et des branchements d'eau potable sur une longueur de 400 mètres,
- Pour la Communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 510 000 € HT : pour la restructuration du réseau et des branchements d'eaux usées sur une longueur de 620 mètres et 21 000 € HT pour la mise en conformité des avaloirs.

Le bureau syndical sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat Eau du bassin caennais, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – HEROUVILLE SAINT CLAIR – CENTRE COMMERCIAL DE LA GRANDE DELLE – RENOUELEMENT DU RESEAU EAU POTABLE – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'HEROUVILLE SAINT CLAIR

Le bureau syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le programme du renouvellement du réseau d'eau potable sur 240m ainsi que la reprise des branchements pour un montant de 165 000 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus),

Il décide de confier à la Mairie d'Hérouville Saint Clair la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du réseau d'eau potable en vue du réaménagement des espaces publics du Centre Commercial de la Grande Delle, pour un montant de 165 000 € H, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux et autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Mairie d'Hérouville Saint Clair ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS- 19-05-03- EXERCICE 2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOI OUDIN

Le bureau syndical, après en avoir délibéré décide d'attribuer à l'unanimité (trois abstentions) une subvention aux associations suivantes; celles-ci répondant aux critères définis par la délibération du bureau syndical du 20 novembre 2018 :

- **Association AAMABA** : 8000€ pour le projet:
VILLAGE DE BONGO ET ALENTOURS – CAMEROUN
Alimentation en eau courante et potable de l'aire de santé du village et des habitants proches
Construction de 4 forages
-Optimisation des points d'eau des aires scolaires et des habitations proches

- **Association EAU VIVE** : 7740€ pour le projet :

CANTON DE KORNAKA – NIGER –
Amélioration de l'accès à l'eau potable dans deux villages :
Transformation de 2 forages à pompe à motricité humaine en postes d'eau autonomes
Mise en place des dispositifs de gestion

- **Association LIGUEY**: 5010€ pour le projet :

VILLAGE IDITE – SENEGAL
Accès à l'eau potable pour la population située dans une zone aride et reculée : construction d'un mini forage

- **Association ENTRAIDE MEDICAL INTERNATIONALE** : 7000€ à pour le projet :

VILLAGE AGNAM LIDOUBE- SENEGAL –

Complément pour la construction du château d'eau (raccordement du forage de 70 m réalisé en 2017, installation d'une pompe solaire, réalisation d'un réservoir d'une capacité utile de 100 m3 pour stocker 70% de la production journalière)

- **Association FORAGES MALI** : 8000€ à pour le projet :

VILLAGE DE SEGOU ET ALENTOURS (16 villages) – MALI

-Mise en place de 7 pompes à motricité humaine/PMH, 4 systèmes hydrauliques villageois améliorés/SHVA et 5 aménagements eau sommaire/AES

-**Association MANGER POUR APPRENDRE**: 2000€ à pour le projet :

DISPENSARE ST ROCH Centre de soins enfants tuberculeux -FORT DAUPHIN - MADAGASCAR

Remplacement du groupe moto pompe thermique actuel fonctionnant au gasoil par une pompe solaire immergée

Construction d'une cuve de 30m3 en béton armé

Alimentation en eau des lieux/Création de bornes fontaines

-**Association FRANCE MADAGASCAR** : 3100€ à pour le projet :

MAHASOA - MADAGASCAR

Accès à l'eau :

Construction d'un château d'eau de 2500 litres alimenté par une pompe automatique, pour un ensemble de bâtiments scolaires (325 élèves)

Le bureau syndical stipule que les dépenses seront imputées au chapitre 67 du budget du syndicat et autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BS-19-05-04-- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CREATION D'UN RESERVOIR SUR TOUR A BENOUVILLE – ACQUISITION FONCIERE

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (2 abstentions) d'acquérir une portion de la parcelle AB n°14, pour une superficie de 5 502 m2, située à Bénouville, afin de réaliser le réservoir sur tour.

Il valide le montant d'acquisition de cette portion de parcelle comprenant l'achat à l'euro symbolique, les indemnités d'éviction de l'exploitant agricole à hauteur de 13755 € TTC ainsi que tous les frais liés à cette acquisition (bornage de la parcelle, frais d'acte,...).

Il autorise le Président à signer le projet de protocole transactionnel joint à la présente délibération, précise que les frais d'acquisition correspondants seront imputés sur le budget du syndicat Eau du bassin caennais et autorise le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

BS-19-05-05- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'HEROUVILLE ET L'EX SYNDICAT DE SANNERVILLE-TOUFFREVILLE

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (1 abstention) le projet de convention à conclure avec la commune d' Hérouville Saint Clair pour la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires à la reprographie des factures éditées par le service régie d'eau potable du Syndicat Eau du bassin caennais et autorise le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

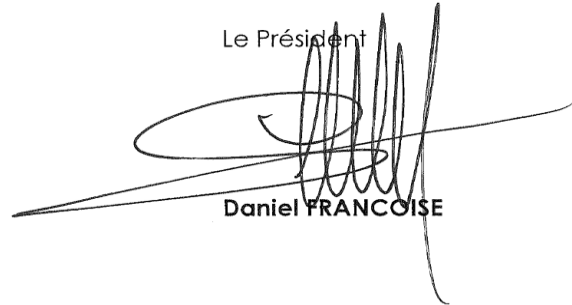
BS-19-05-06 – PRODUCTION D'EAU POTABLE - CONVENTION D'ACHAT D'EAU A CONCLURE AVEC LE SYNDICAT SUD BESSIN

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de convention d'achat d'eau à conclure avec le Syndicat Sud Bessin et autorise le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

La séance est levée à 19h 15

Ces délibérations sont consultables, sur demande, auprès de la Direction du cycle de l'eau, pendant les horaires d'ouverture.

Le Président

Daniel FRANCOISE

Affichage 27/11/2019

Diffusé : aux membres du Syndicat pour affichage 27/11/2019